

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET-TUNISIE
(Services de consultants)

Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis
Programme d'appui aux PME pour améliorer leur Access au financement non bancaire

La bourse des valeurs mobilières de Tunis (BVMT) a sollicité la Banque africaine de développement pour l'octroi d'un don de GBP 2,5 millions (3,35 millions de \$EU) en vue du financement d'un programme destiné à faciliter l'accès des Petites et Moyennes Entreprises Tunisienne au financement offert sur les marchés des capitaux et les opérateurs du capital-investissement. La BVMT a l'intention d'utiliser une partie des sommes attendues au titre de ce don pour financer le contrat relatif aux activités de communication et de pré-identification et sélection des PME bénéficiaires.

Les services prévus au titre de ce contrat consisteront à concevoir et produire le matériel de communication qui sera utilisé dans le cadre du programme (logo du programme, brochures, bannières, etc.), assurer les activités et événements de dissémination pendant l'appel à candidatures, développer la page web qui sera dédiée au programme sur le site de la BVMT pour recevoir les candidatures, préparer la méthodologie qui sera utilisée pour sélectionner les PME bénéficiaires parmi l'ensemble des candidatures soumises, réaliser la sélection de ces PME sur la base de la méthodologie proposée. La réalisation de la mission au titre de cette composante est prévue sur une **période approximative d'environ 14 mois à compter de la date de signature du contrat y afférent.**

La BVMT invite les consultants ou groupements de consultants («les Consultants ») qualifiés et intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus.

Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Pour chaque mission similaire, les Consultants devront présenter les informations suivantes : le nom et le descriptif de la mission, le pays où a été exécutée la mission, le client, la date et la durée de la mission, le coût du projet en lien avec la mission, ainsi que les performances du projet réalisé. Les Consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

L'établissement de la liste restreinte se fera sur la base des références des Consultants et de leurs expériences professionnelles. En cas de participation sous forme de groupement, il sera tenu compte de l'ensemble des références des membres du groupement.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection (basée sur la qualité et le coût) seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque africaine de développement, (version octobre 2015), qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

Compte tenu de la nature des activités et du contexte, les consultants retenus pour cette mission ne pourront pas être retenus sur la liste restreinte des autres missions du

programme pour éviter toute situation de conflit d'intérêts.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse mentionnées ci-dessous aux heures administratives en vigueur.

Les expressions d'intérêt doivent être déposées par voie postale (lettre recommandée avec accusé de réception ou rapide-post) ou livrées directement à la BVMT au plus tard **le 29 juin à 9 H** et porter expressément la mention :

«Expression d'intérêt - Programme d'appui aux PME pour améliorer leur Access au financement non bancaire- - Tunisie - Composante 1 ».

Adresse postale :

Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis
34 Avenue de la Bourse
1053, les berges du lac 2. Tunis

Pour toutes informations complémentaires, merci de contacter :
Directeur Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis
info@bvm.com.tn
Téléphone : +216 71 197 901/+216 71 197 902